



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 9 juillet 2010
A TOULOUSE - Immeuble le Belvédère

2.8 2^{ème} MODIFICATION DU PLU DU GRAND TOULOUSE, COMMUNE DE QUINT-FONSEGRIVES

L'an deux mille dix, le neuf juillet à dix-huit heures, s'est réuni, sous la présidence de Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BELAUBRE Elisabeth BENYAHIA Daniel BRISSONNET Jean-François CARASSOU Stéphane CARNEIRO Grégoire CARREIRAS Joël CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Danielle COHEN Pierre COQUART Dominique CROQUETTE Martine De FALETANS Gilles FABRE Jean-Michel GERMAIN Louis GOIRAND Philippe	GRIMAUD Robert GUILLOT René LOZANO Guy MARQUIE Bernard MATEOS Henri MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne PY Dominique RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FAIVRE Claudia FOURNIER Denis REME Jean-Michel	VALETTE François-Régis GIL Danielle (non votant) COHEN Jacques (non votant) RIEUNAU Guy (non votant)
MURETAIN	
CASSAGNE Jean-Claude COLL Jean-Louis GUTH Catherine MANDEMENT André	PARDILLOS José SUAUD Thierry DADOU Gilles (non votant)
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond MIRC Stéphane	LOIDI Robert
AXE SUD	
AUBERT Alain	COMMENGE Jean-Claude
COTEAUX BELLEVUE	
HERS ET GARONNE	
MIGUEL Henri	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André MOYET Jean-Louis	GRIMBERT Georges

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BEYNEY Georges, représenté par M. RAYNAL
CUJIVES Romain, représenté par M. MORIN
DESCLAUX Edmond, représenté par M. GERMAIN
GARRIC Amapola, représentée par M. BRISSONNET
MAURICE Antoine, représenté par M. VALADIER
SYLVESTRE Arlette, représentée par M. GRIMAUD

Délégués titulaires excusés

BOUDOU Dany
BRIANCON François
CARLES Joseph
DUHAMEL Thierry
ESCOULA Louis
FEDOU Maxime

FILLOLA Alain
FRANCHINI Paul
GEIL-GOMEZ Sabine
LANGE Régine
MARCIEL Alexandre
ROUQUET Jacques

SAVIGNY Thierry
SIMON Michel
SOTTIL Alain
TOUCHEFEU Claude

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CASSETA Jean-Baptiste
DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude

ESPIC Xavier
FERRE Christian
FRANCES Michel
LAVIGNE Christian
MOGICATO Bruno

MORINEAU Christine
ORTEGA Catherine
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués En exercice : 68

Présents : 51

Votants : 57

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 57

La commune de Quint-Fonsegrives est incluse dans le périmètre du SDAT valant SCoT ;

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions des articles L 123-8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, elle notifie au SMEAT, par courrier en date du 22 avril 2010, son projet de modification du PLU « du Grand Toulouse, commune de Quint-Fonsegrives », avant ouverture de l'enquête publique qui se déroulera dans le courant du mois de juin.

Le projet de modification du « PLU du Grand Toulouse, commune de Quint-Fonsegrives » a pour objets :

- La modification de l'orientation d'aménagement de la zone 1AU (environ 12 hectares) située entre Ribaute et Fonsegrives, afin de développer un nouveau quartier mixte ;
- La modification des dispositions applicables dans le secteur 1AUa d'une superficie de 6,1 hectares (hauteur, espaces verts, COS) afin de permettre la réalisation de 250 logements, et en y fixant un taux de logements sociaux de 25 à 28%.

Au regard du futur SCoT, la zone 1AUa correspond à un demi-pixel mixte, situé au sein de la « ville intense », hors zone d'influence du TCSP secteur Est. Le Document d'orientations générales du SCoT, en cours d'élaboration, recommande, sur ce territoire, une densité moyenne de 100 individus par hectare. Le SMEAT note que le projet inscrit dans la zone 1AUa correspond à une densité de 41 logements par hectare, soit environ 93 individus par hectare.

Par ailleurs, il serait souhaitable que l'objectif affiché de réalisation de logements sociaux se traduise réglementairement, en définissant, par exemple, une servitude de mixité sociale.

- La modification des dispositions applicables dans la zone 1AUb afin d'autoriser, dans ce secteur, les activités artisanales, sous réserves qu'elles soient compatibles avec l'orientation d'aménagement et avec les lieux avoisinants et qu'elles ne soient pas une source de nuisances pour l'environnement immédiat.

Le projet de modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Quint-Fonsegrives, qui prône :

- La mixité des fonctions ;
- La densification du territoire ;
- La création de liaisons douces et piétonnes ;

est compatible avec le Schéma directeur et avec les orientations du futur SCoT.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, décide :

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Quint-Fonsegrives, en recommandant de traduire réglementairement les objectifs de création de logements sociaux pour la zone 1 AUa.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Grand Toulouse, à Maire de Quint-Fonsegrives et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 13 juillet 2010

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN